



VILLE DE LURE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

SLOX

ID : 070-217003102-20211213-DELIB1152021-DE

DÉLIB.115/2021

D É L I B É R A T I O N D U C O N S E I L M U N I C I P A L

SÉANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 13 Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LURE, convoqué à la date du 06 Décembre 2021, s'est réuni au Grand Salon de l'Hôtel de Ville à LURE, sous la présidence de **Monsieur Éric HOULLEY, Maire de LURE**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L.2121-34).

Effectif légal du Conseil Municipal : 29
Membres du Conseil en exercice : 29

Étaient présents : M. Éric HOULLEY, Maire, M. Stéphane FRECHARD, Mme Karine GUILLEREY, M. Jérôme LAROCHE, Mme Christelle CONTEJEAN, M. Pascal GAVAZZI, Mme Pierrette DEMESY, M. Laurent MONNAIN, Mme Virginie LUTHRINGER, Mme Nathalie WATBLED, M. Thibaud GRECARD, Mme Kalida LATRECHE, M. Rachid MERZOUG, Mme Laurence HERTZ-NINNOLI, M. Joël HACQUARD, M. Charles VALDENNAIRE, M. Adrien ANTOINE

Étaient absents représentés : M. Hamid ZOUGGARI représenté par M. Jérôme LAROCHE, Mme Jennifer PUTH-RONDOT représentée par Mme Nathalie WATBLED, Mme Camille QUENOT représentée par M. Laurent MONNAIN, Mme Agnès GALMICHE représentée par Mme Pierrette DEMESY, M. Michel WENDE représenté par M. Joël HACQUARD, Mme Sophie ROMARY-GROSJEAN représentée par Mme Virginie LUTHRINGER, Mme Marie-Claire THOMAS représentée par M. Rachid MERZOUG, M. Benjamin BERTHET représenté par M. Thibaud GRECARD, Mme Rachel ROLLAND représentée par M. Pascal GAVAZZI, M. Mikayil AKALIN représenté par M. Charles VALDENNAIRE, Mme Mélanie CHAGNOT représentée par Mme Christelle CONTEJEAN, Mme Isabelle ARNOULD représentée par M. Éric HOULLEY

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte à 19 H 00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil nomme l'un de ses membres, **Mme Nathalie WATBLED**, pour remplir les fonctions de Secrétaire.

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE PRÉVENTION BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) 2018-2022

Entendu l'exposé de Monsieur Jérôme LAROCHE, Adjoint au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la directive 2002/49/CE du 25 juin 2002, relative à l'évaluation du bruit dans l'environnement, transposée en droit interne aux articles 572-1 et suivants du code de l'Environnement, prévoyant d'établir des cartes de bruit stratégiques (CBS) pour évaluer l'exposition des populations au bruit, et un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) présentant les mesures prises pour réduire l'exposition au bruit, celles envisagées sur une période de 10 années, ainsi qu'une estimation des résultats attendus de la mise en œuvre de ce plan d'actions.

Considérant, pour la Haute-Saône, que les cartes stratégiques de bruit ont été approuvées par arrêté préfectoral n° 315 du 11 juillet 2018. Le projet de PPBE de la ville de LURE, soumis à la consultation du public, fait suite à l'approbation de ces cartes stratégiques de bruit.

Précisant que cette consultation du public s'est déroulée **du lundi 18 octobre 2021 au jeudi 18 novembre 2021 inclus.**

Considérant qu'une seule remarque a été notée sur le registre de consultation du public ; elle concerne les bruits de voisinage non objet de cette consultation. Un courrier de réponse a été adressé à la personne concernée.

Vu le PPBE annexé à la présente délibération.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET A L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2018-2022.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
Les Jour, Mois et An que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Éric HOULLEY

